



Mon patron a disparu

Par **Loliemaemae**, le **03/10/2019** à **22:36**

Bonjour,

Actuellement en arrêt maladie, j'attaque mon employeur aux prud'hommes pour non paiement des salaires sauf qu'à ce jour, celui ci a disparu et ne me répond plus. Je n'ai également plus de lieux de travail car il ne payait pas les loyers.

Ma question concerne mon contrat : ais-je le droit de retravailler ailleurs au vu de la situation ?

Merci.

Par **P.M.**, le **03/10/2019** à **23:04**

Bonjour,

Si vous avez saisi le Conseil de Prud'Hommes pour non-paiement des salaires, cela devrait être en référé...

Mais pour l'instant votre contrat de travail n'est pas encore rompu...

Vous pourriez déjà prendre acte de la rupture du contrat de travail en lui envoyant une lettre recommandée avec AR à la dernière adresse connue pour préserver l'avenir...

De toute façon, vous ne risquez pas grand chose en travaillant ailleurs si le nouvel employeur accepte...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...